

PROTCOLE SANITAIRE À RESPECTER A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE JUSQU'AU 30 OCTOBRE 2020 VALABLE DANS TOUS LES BÂTIMENTS (ÉCOLES-MAIRIE-ACCUEIL DE LOISIRS-SALLES...)

Vous devez toujours penser à

APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES
ASSURER LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS
FORMER, INFORMER ET COMMUNIQUER
POUR LES ÉCOLES ET ACCUEIL DE LOISIRS:
LIMITER LE BRASSAGE DES ÉLÈVES



Vous trouverez ci-après les principales mesures à appliquer dans les domaines ci-dessous

SOMMAIRE

- ① PERSONNELS
- ② ENTRETIEN DES LOCAUX
- ③ SANITAIRES
- ④ TEMPS DU MIDI ÉCOLES ET ACCUEIL DE LOISIRS
- ⑤ POINTS DE CONTRÔLE TOUS SERVICES
- ⑥ **PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS DE COVID**

1 PERSONNELS

A/ MESURES GÉNÉRALES :

- ▶ Obligation de porter le masque tout le temps
- ▶ Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail et prévenir son chef de service.
- ▶ Se nettoyer les mains le plus souvent possible avec du savon ou du gel hydroalcoolique
- ▶ Respecter les gestes barrières
- ▶ Maintenir le plus de distance possible dans les salles, files et en croisement
- ▶ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylo, couteau... compris)
- ▶ Obligation de porter des gants de ménage, masque et équipements individuels de protection lors de l'utilisation des produits
- ▶ En cantine, changer quotidiennement de tenue
- ▶ Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes surfaces et tous ustensiles en contact avec la nourriture.
- ▶ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de covid-19 et la munir de masques et point de lavage des mains (se renseigner auprès des directeurs d'établissement)

B/ MESURES SPÉCIFIQUES AUX ÉCOLES, CANTINES ET ACCUEIL DE LOISIRS :

- ▶ Rappeler quotidiennement les règles aux enfants
- ▶ En cantine, changer quotidiennement de tenue
- ▶ Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes surfaces et tous ustensiles en contact avec la nourriture.

2 ENTRETIEN DES LOCAUX

PROTOCOLE DE NETTOYAGE APPROFONDI

A/ MESURES GÉNÉRALES :

- ▶ Toutes les pièces sont nettoyées et désinfectées selon le protocole suivant :
 - * **Obligation de porter les équipements de protection individuels**
 - 1) Aérer
 - 2) Désinfecter les bureaux, plexiglas, tables, poignées, interrupteurs, surfaces de contact (avec port des gants et du masque)
 - 3) Balayer ou aspirer (en l'absence d'enfants ou autres agents et fenêtres ouvertes)
 - 4) Laver les sols avec le produit standard (sauf maternelles : avec désinfectant norme 14476)
 - 5) Nettoyer les matériels (mops, lavettes, balais, gants, chariot ...) en machine et/ou avec désinfectant
- ▶ Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau environ 10 minutes
- ▶ La désinfection doit être réalisée en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection
- ▶ Une bande, lavette, mops... déjà utilisée ne doit jamais être plongée **dans un produit propre**
- ▶ Les essuie-mains à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche via la filière des ordures ménagères
- ▶ Les lingettes, lavettes... réutilisables ne peuvent être réemployées qu'après un lavage en machine
- ▶ L'entretien des locaux et le stockage des produits ne doivent pas être réalisés en présence des enfants

B/ MESURES SPÉCIFIQUES AUX ÉCOLES, CANTINES ET ACCUEIL DE LOISIRS :

- ▶ Isoler pendant 24 heures les jouets utilisés
- ▶ Désinfecter les sols des écoles maternelles avec le désinfectant norme 14476

FRÉQUENCE

A/ MESURES GÉNÉRALES :

- ▶ Réaliser le lavage des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés et de passage (désinfection en maternelle)
- ▶ Réaliser la désinfection au minimum une fois par jour sur les surfaces et objets fréquemment touchés (bureaux, plexiglas, toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, poignées de porte et de fenêtre, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, barrières, patères...)

B/ MESURES SPÉCIFIQUES AUX ÉCOLES, CANTINES ET ACCUEIL DE LOISIRS :

- ▶ Les objets manipulés par les enfants seront réservés en fin de journée pour être isolés pendant 24 heures
- ▶ Bibliothèques ouvertes avec limitation du nombre d'enfants. Limitation à 2 manipulations de livres par enfant et isolement de 24 heures de ce qui a été manipulé avant remise à disposition

PROTECTION

- ▶ Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées. Elles sont disponibles à la demande dans le bureau de la responsable du service

3 SANITAIRES

* TOILETTES

A/ MESURES GÉNÉRALES :

- ▶ Aérer fréquemment les sanitaires
- ▶ S'assurer en permanence de la disponibilité de savon, essuie-mains...
- ▶ Supprimer les essuie-mains réutilisable
- ▶ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au minimum quotidiennement

B/ MESURES SPÉCIFIQUES AUX ÉCOLES, CANTINES ET ACCUEIL DE LOISIRS :

- ▶ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes - 1 groupe à la fois
- ▶ Fin de la distanciation dans les toilettes (dans un même groupe)
- ▶ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC

* VESTIAIRES

- ▶ Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires afin de respecter la distanciation physique
- ▶ Ouvrir quand cela est possible les fenêtres et au moins 10 minutes avant et après le passage des agents

* SALLES DE DOUCHE

- ▶ Neutraliser les douches ou limiter au maximum leur utilisation
- ▶ Aérer fréquemment les locaux et/ ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation
- ▶ S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection (avec une attention particulière au pommeau de douche, poignées...)

4 TEMPS DU MIDI ÉCOLES ET ACCUEIL DE LOISIRS

* CANTINE

- ▶ Obligation de porter : charlotte, masque, blouse dans le réfectoire
- ▶ Port des gants à l'appréciation du chef de cuisine
- ▶ Définir un sens de circulation dans le réfectoire
- ▶ Séparation des groupes dans le réfectoire avec un mètre entre les tables de groupes différents
- ▶ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas
- ▶ Service des plats par les surveillants (1 surveillant par plat ou par tâche)
- ▶ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact
- ▶ Les agents de cuisine (centrale et satellite) couperont en petits morceaux avant le service les aliments « difficiles » pour les plus petits afin de limiter l'intervention des surveillants pendant le repas
- ▶ Aucun contact avec les couverts des enfants
- ▶ Prévoir des cruches d'eau et bannettes à pain (1 par agent de surveillance) sur un chariot de manière à limiter les contacts. Les désinfecter entre chaque service. Les enfants ne seront pas autorisés à y toucher
- ▶ Les éléments "sales" (restes, couverts, ...) sont débarrassés par les agents de cuisine
- ▶ Aérer le réfectoire avant et après chaque service
- ▶ Désinfecter les chaises 1 fois par jour
- ▶ Rappeler oralement les gestes barrières aux élèves dès que nécessaire afin de leur rappeler de ne pas partager la nourriture, l'eau, les couverts...
- ▶ Changer le linge dès que nécessaire. Les bavoirs ou serviettes sont individuels et lavés dès qu'ils sont souillés
- ▶ Sortie du réfectoire échelonnée par groupe

* RÉCRÉATION

- ▶ Éviter les croisements de classes et d'élèves
- ▶ Éviter les regroupements de niveaux différents
- ▶ Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun (une matérialisation peut être organisée)
- ▶ Organiser les départs et retours dans le réfectoire par groupes pour permettre une meilleure gestion des distanciations
- ▶ Port du masque pour les adultes (visières plastiques également disponibles)
- ▶ **PROSCRIRE LES JEUX DE BALLON** et tout ce qui implique des échanges d'objets
- ▶ Proposer des jeux et activités par groupe. Les structures extérieures en maternelle sont autorisées.
- ▶ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en favorisant un autre espace que celui de la classe. Dans ce cas, ventiler l'espace avant et après chaque utilisation et changement de groupe
- ▶ Organiser le lavage des mains avant et après chaque activité en respectant le protocole 3 : **SANITAIRES**

5 POINTS DE CONTRÔLE TOUS SERVICES

A/ MESURES GÉNÉRALES :

- ▶ Il est du devoir de chacun de se protéger par le port du masque et gants de ménage (lors de contact avec les produits) et le respect des gestes barrières sur vous-même.
- ▶ S'il est constaté des manquements volontaires, des sanctions pourraient être prises
- ▶ Chaque agent est responsable du contrôle du bon respect de ce protocole en ce qui le concerne et auprès des enfants
- ▶ Chacun se doit de remonter à la hiérarchie tout dysfonctionnement afin d'y remédier dans les plus brefs délais

B/ MESURES SPÉCIFIQUES AUX ÉCOLES, CANTINES ET ACCUEIL DE LOISIRS :

- ▶ Tout agent en contact avec les enfants se doit de porter une attention particulière à la désinfection de tout local et matériels utilisés
- ▶ Tout agent en contact avec les enfants se doit de porter une attention particulière au comportement des enfants afin d'agir au plus vite pour rassurer ceux qui en auraient besoin
- ▶ Les chefs de cuisine ont la responsabilité de contrôler que tous les protocoles de la cuisine sont respectés

LE PROTOCOLE SANITAIRE COMPLET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE EST DISPONIBLE.
LA RESPONSABLE DU SERVICE S'ENGAGE À VOUS LE PROCURER SUR SIMPLE DEMANDE.

6 PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS DE COVID

PROTOCOLE SANITAIRE

ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES », ACCUEIL DE LOISIRS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX
FICHE THÉMATIQUE CAS COVID

Rappel des symptômes évocateurs :

Fièvre, toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, etc ...

CONDUITE À TENIR :

⇒ Pour un enfant :

- ▶ Isolement immédiat de l'enfant avec un masque si il est en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé.
- ▶ Appel des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les gestes barrières. Rappel de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ▶ L'enfant ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

⇒ Pour un adulte :

- ▶ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé.
- ▶ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

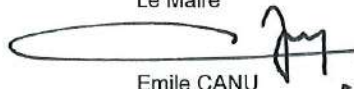
⇒ Pour un enfant ou un adulte :

- ▶ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après une temps de latence de quelques heures,
- ▶ Poursuite stricte des gestes barrières

EN CAS DE TEST POSITIF :

- ▶ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires.
- ▶ La famille de l'enfant ou l'adulte pourront être accompagnés dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ▶ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'enfant dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ▶ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini.
- ▶ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

Le Maire



Emile CANU